

Paris, le 23 août 2018

## Saturation des SAMU : un numéro unique spécifique pour la permanence des soins est nécessaire

L'enquête du *Point* sur les SAMU publiée aujourd'hui traduit les difficultés à joindre les services d'urgence par le numéro 15. Selon l'hebdomadaire, 4,6 millions d'appels n'ont pas été pris en compte par les opérateurs du SAMU en 2016.

Les raisons avancées à l'origine de cette situation sont multiples (formation disparate des ARM, manque d'effectifs, problèmes de procédures...) et expliquent en partie l'engorgement des appels vers les centres 15. Tout regrouper sur un seul numéro unique (fusionnant le 15 et le 18) ne ferait qu'accroître les difficultés actuelles.

Comme la CSMF l'a déjà affirmé, il est nécessaire de mettre en place un numéro dédié unique et spécifique, tel que le 116 117, pour joindre le médecin de garde qui assure la permanence des soins, afin d'éviter de noyer tous les appels et de retarder la prise en charge des urgences vitales. Ceci doit s'accompagner d'une campagne d'information pour tous les Français du type : « pour une urgence vitale, appelez le 15 ; pour joindre votre médecin de garde, appelez le 116 117 ».

Ceci nécessite aussi l'amélioration des procédures de coordination entre les différentes structures de gestion d'appels et la modernisation des outils informatiques et numériques pour répondre de façon pertinente aux besoins de la population.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*